



PAC 2020 Les ZNT riverains sont désormais à intégrer dans la réflexion qui précède la déclaration PAC. Comment les déclarer? Les valoriser? Tour d'horizon des différentes options.

Comment déclarer les ZNT riverains?

Pour chaque parcelle contiguë à une zone d'habitation ou lieu recevant des publics vulnérables, les agriculteurs devront faire le choix entre plusieurs options pour déclarer leur zone de non-traitement (ZNT):

- La ZNT est en culture, cette

zone reste incluse dans la parcelle déclarée avec le code culture correspondant dans la déclaration PAC.

- La ZNT est une surface en marge de la parcelle (souvent herbacée) et n'est pas utilisée pour la production agricole.

Elle peut alors être déclarée en « bordure de champ » (code BOR). Si elle mesure 5m de large en tout point, elle pourra alors être déclarée en SIE (voir définition d'une bordure de champ).

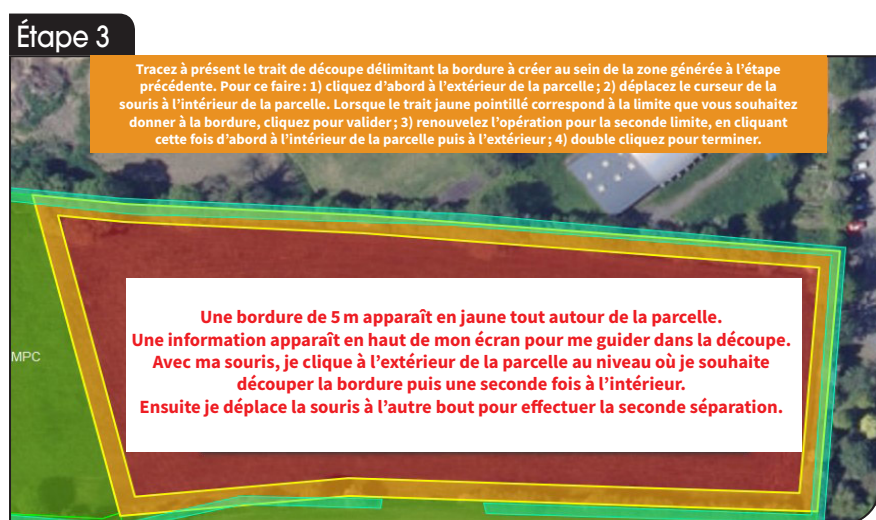
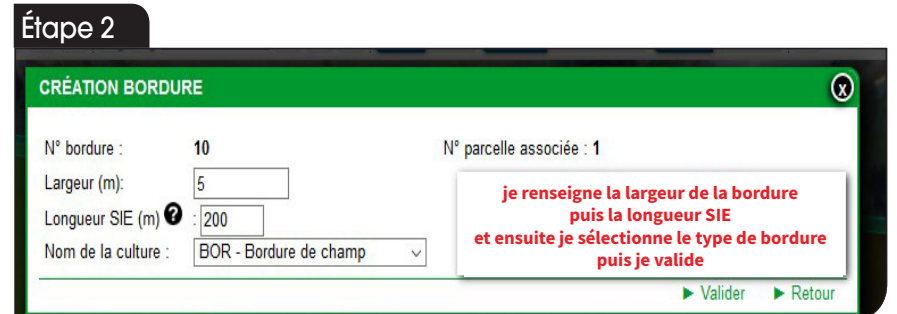
- La ZNT est une surface herba-

cée. Elle peut alors être déclarée en jachère ou jachère mellifère si elle répond aux conditions d'admissibilité des jachères et même en SIE pour certaines (voir règle de la jachère) ou en prairies temporaires mais avec le risque de

basculer en prairies permanentes au bout de 5 années.

- La ZNT présente un sol nu, elle doit être déclarée en « surface agricole temporairement non exploitée » (code SNE) et sera considérée non admissible aux aides de la PAC.

COMMENT DÉCOUPER UNE BORDURE DE CHAMPS (BOR), UNE BANDE TAMPON (BTA) SUR TÉLÉPAC ?



QUESTIONS / RÉPONSES

BANDES TAMPONS ET BORDURES DE CHAMPS

>> Qu'est-ce qu'une bande tampon?

Quelles conditions pour qu'elle puisse compter en SIE?

Une bande tampon est une surface linéaire boisée ou herbacée permettant de limiter l'érosion et la lixiviation. Les bandes tampons mises en place le long des cours d'eau BC AE doivent être supérieures ou égale à cinq mètres de large en tout point. Pour compter en SIE, elles ne doivent pas être utilisées pour la production agricole et doivent rester distinguable de la parcelle adjacente. Leur dessin sur TéléPAC doit faire au moins 5 mètres en tout point sinon elles ne pourront pas conserver leur éligibilité SIE

>> Qu'est-ce qu'une bordure champ? Quelles conditions pour qu'elle puisse compter en SIE?

Une bordure de champ n'est pas utilisée pour la production agricole et doit être distinguable de la parcelle de terre arable à laquelle elle est adjacente (ou rattachée). Ainsi, il ne peut pas exister de bordure de champ rattachée à une surface en jachère, hormis si le couvert de la jachère et de la bordure de champ sont différents. Une bordure de champ dont le couvert est herbacé, adjacente à une prairie temporaire pâturée ou fauchée, ne doit pas être pâturée ou fauchée (pour être distinguable). Pour être comptabilisée comme SIE, la largeur de la bordure de champ doit être supérieure ou égale à 5 mètres.